

## Jugement non respecté droit de visite raccourci

## Par Prune57, le 20/10/2008 à 22:47

Divorcée depuis 19 mois, séparée depuis 4 ans, maman de trois filles (14 ans et deux fois 7 ans) mon ex-mari ne respecte pas le jugement de divorce concernant son droit de garde. Il était prévu, à sa demande, qu'il voit ses filles chaque vendredi soir jusqu'au samedi midi + un week-end sur deux, du vendredi 18 H au lundi matin, 7H30. Or, il a décidé de ne les prendre plus qu'un week-end sur deux, du vendredi 18 H au dimanche soir 18H. Cette décision, prise sans aucune concertation, ne m'arrange pas. Les enfants ne comprennent pas pourquoi leur père les voit moins.

Que puis-je faire ? Dois-je saisir le juge pour que cette nouvelle organisation qu'il m'impose soit spécifiée par écrit ?? Dois-je me faire représenter par un avocat ?

A-t'il le droit également pour les vacances d'imposer le jour où il vient les chercher ? Par exemple pour les vacances de Noël, il les prend moins que prévu ? Il devrait les chercher le samedi 27/12, il ne viendra que le dimanche 28 à 18 H.

Merci de votre réponse!

Par Tisuisse, le 21/10/2008 à 09:11

Bonjour,

Peut être que le papa a des raisons valables d'agir ainsi. Il faut, dans ces conditions, demander au JAF de modifier ou de repréciser les droits des uns et des autres. Le juge

statuera en fonction du seul intérêt des enfants sans se préoccuper des exigences ou des différents des parents. Seul le bien des enfants doit rester la priorité des priorités.